

<http://www.arrigny.fr/spip.php?article61>



Du 17 mars 2009

- 2 - La mairie - Comptes-rendus du Conseil Municipal du 14 mars 2008 au 14 avril 2011. -

Date de mise en ligne : samedi 21 mars 2015

**Copyright © La commune d'Arrigny, département de la Marne, près du lac
du Der - Tous droits réservés**

-----Absente : Bellati Maryline

1) Acceptation d'un don fait à la commune.

-----Le conseil accepte à l'unanimité le don de 112,50 Euros fait à la commune par la société de chasse. Un courrier de remerciement lui sera adressé.

2) Projet d'aménagement de la place.

-----La réunion du 14 janvier 2009 avec les différents partenaires pour l'aménagement de la place a fait apparaître la nécessité d'un complément à l'étude en cours intégrant les entrées pour que les travaux de voiries soient subventionnés en partie par le Conseil Général.

-----En attente d'un devis qui devrait se situer au alentour de 10 000 Euros, le conseil donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de ce complément d'étude.

3) Décisions modificatives.

-----Pour faire face à des dépenses urgentes non prévues au budget 2008, le conseil municipal autorise le Maire à engager , liquider et mandater les dépenses ci-dessous pour un montant total de 3 717,19 Euros :

Achat d'une tondeuse (Rocha)	686,99 Euros
Achat d'un frigidaire (Leclerc)	399,00 Euros
logiciels de gestion (Société J.V.S)	2 631,20 Euros

4) Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.).

-----Dans le cadre du S.C.O.T., le conseil doit donner un avis sur l'aménagement de la Z.A.C. 2 Rougemer à Giffaumont (aménagement d'une zone à vocation touristique).

-----Il faut noter que dans la présentation du projet, la zone compensatoire prévue dans le cadre des « zones NATURA 2000 » est jugée insuffisante.

-----Pour obtenir plus d'informations sur ce projet, le conseil décide de réserver son avis à un prochain conseil.

5) Signature de convention.

-----Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne pour le suivi médical des employés de la commune.

6) Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA).

-----Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement propose de verser le fonds de compensation pour la T.V.A (FCTVA) dû au titre de 2008, dès 2009, au lieu de le verser en 2010. Cette recette d'investissement s'ajoutera au FCTVA dû au titre de 2007 et ne se traduira pas par une recette inférieure les années ultérieures.

-----Le taux de remboursement appliqué pour ce versement anticipé de FCTVA est strictement identique à celui habituellement utilisé, de même que ses modalités de calcul. Seule l'année de versement est anticipée. Il y aura donc deux versements de FCTVA en 2009 pour les collectivités qui remplissent les conditions.

-----La collectivité doit s'engager à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 et le traduire dans son budget pour 2009. Cet engagement se manifeste par deux actes cumulatifs :

----- elle adopte une délibération s'engageant à investir davantage cette année ;

----- le maire signe une convention avec le préfet avant le 15 avril 2009, pour manifester cet engagement.

-----Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :
----- Prend acte que le montant de référence est la moyenne des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006, 2007 soit 41 296 Euros (budget principal / budget assainissement)
----- décide d'inscrire au budget 2009 de la commune (budget principal / budget assainissement) 99 099 Euros de dépenses réelles d'équipement soit 139,97% d'augmentation par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'état
----- autorise le Maire à signer avec le représentant de l'état une convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 pour bénéficier de la réduction du temps d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

7) Projet de programmation des travaux 2009.

-----Après discussions, le conseil inscrit au projet de programmation 2009 les travaux suivants :
----- Effacement des réseaux,
----- Réalisation d'une étude pour réhabiliter la 2ème salle de classe de l'école en logement,
----- Réfection éventuelle de l'intérieur de l'église,
----- Aménagement de la Place de la Mairie et des entrées du village (étude en cours),
----- Remise en état du chemin communal de la Carpière en collaboration avec l'Association foncière.

8) Prix de l'eau .

-----Compte tenu des travaux importants effectués sur le puit de relevage et le branchement de l'assainissement d'une nouvelle propriété, Madame le Maire indique qu'il faudrait augmenter le prix de l'eau au budget 2009 pour la part de la commune pour faire face aux dépenses d'entretien à venir.
-----Afin d'éviter une trop forte augmentation, il faudra attendre de voir celle qui sera décidée à la prochaine réunion du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Larzicourt.

9) Questions diverses.

-----Une exposition sur une semaine de trains miniatures à grande échelle pour la somme de 150 Euros nous est proposée.
-----Le conseil donne son accord à l'unanimité. Cette exposition pourrait être programmée la semaine qui précède la brocante prévue le dimanche 30 Août 2009.
-----D'autres manifestations restent à étudier pour cet été : défilé aux lampions, feu d'artifice, concert rock ...

Le Secrétaire	Le Maire
Benoît Vigour	Marie-France Bouquet